Aix*Marseille université
Socialement engagée

Arrêté n° « UFR Sciences 20231102-2 »

Arrêté UFR Sciences
Licence parcours-type Plurisciences - 2023-2024

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 12 juillet 2021 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du « **Parcours-type PLURISCIENCES** » commun aux 9 mentions de licence du domaine « **Sciences et Technologies** » suivantes : « **Chimie** », « **Informatique** », « **Mathématiques** », « **Mécanique** », « **Physique** », « **Sciences de la Vie (SV)** », « **Sciences de la Vie et de la Terre (SVT)** », « **Sciences Sanitaires et Sociales (SSS)** » et « **Sciences Pour l'Ingénieur (SPI)** », est composé comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

Licence 3ème année du Parcours-type : PLURISCIENCES et délivrance du diplôme de LICENCE Site de Saint-Jérôme
Semestre 1
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Sophie THETIOT-LAURENT Suppléant(e) : Christine BALLINI Liste des membres : Christine BALLINI, Hervé DAUDE, William GILLARD, Pascale PRUDENT, Sophie THETIOT-LAURENT **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Semestre 6 et JURY DE MENTION
Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation : Président(e) : Sophie THETIOT-LAURENT Suppléant(e) : Christine BALLINI Liste des membres : Christine BALLINI, Hervé DAUDE, William GILLARD, Pascale PRUDENT, Sophie THETIOT-LAURENT **Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :** Liste des membres :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 7 novembre 2023

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Laurence MOURET

Université d'Aix Marseille · AMU ·